

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1155 DU 7 JUILLET 1966 :

n° 1155

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 juillet 1966

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro

1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

En application des dispositions de l'article 12, alinéa 2, de l'arrêté me 61/19/SPCG du 24 février 1961, est autorisé la prise en charge des frais de prothèse pour M. Mahmoud Samrie, expéditionnaire de l'Administration locale, victime d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions le 7 décembre 1965. Cette dépense est imputable au budget du Service local pour l'exercice 1966,

chapitre 9, article. 6, paragraphie 19.